



# Règlement intérieur

## 1. ADHESION

Tout adhérent doit s'acquitter d'un abonnement auprès de **Pilates-Touch 9** au moment de l'inscription, remplir le Contrat d'inscription et doit fournir obligatoirement un **certificat médical** de non contre-indication, datant de moins de 3 mois.

Les cours sont accessibles uniquement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatible avec la pratique du **Fitness** ou du **Pilates**. Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer de ses aptitudes à ces pratiques avant son inscription.

## 2. DEROULEMENT DES COURS

**Pilates** : Maximum 15 personnes par séance (salle de 80 m<sup>2</sup>) pour un parfait suivi de chacun.

Les personnes en retard peuvent être refusées si le cours est complet.

**Fitness** : Maximum 15 personnes par séance.

- Les portables doivent être éteints pour respecter le cours, les adhérents et le coach.
- Les accessoires et matériels utilisés pour la pratique des cours doivent être rangés en fin de cours.
- Le matériel de sonorisation est exclusivement manipulé par le coach.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des affaires personnelles introduites par les usagers dans les locaux.

## 3. HYGIENE

- Pour une question d'hygiène personnelle et collective, chaque adhérent doit porter une tenue adaptée à la pratique du cours concerné (consulter le coach à ce sujet).
- Pour les cours de **fitness** / **Pilates**, les adhérents sont tenus de se munir d'une **serviette** à poser sur le tapis de sol.
- Pour les cours de **fitness**, il est exigé des chaussures de sport propres (non portées à l'extérieur) adaptées à la pratique du fitness et impérativement réservées à l'usage unique et intérieur de la salle, pour un respect de propreté.
- Il est souhaitable de se munir d'une **bouteille d'eau** pour les cours et pour votre bien-être.
- Il est interdit de manger dans la salle de cours.

## 4. COMMUNICATION

Les informations sur les activités de **Pilates-Touch 9** (planning des cours, tarifs, etc...) sont communiquées sur le site internet ([www.pilates-touch.com](http://www.pilates-touch.com)) et sur le tableau d'affichage dans les locaux.

## 5. COMPORTEMENT, Discipline, sécurité et assurance

Après son inscription, l'adhérent est tenu d'observer les consignes données par le coach et de respecter les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur, ainsi que les lieux et le matériel pédagogique.

La direction se réserve le droit d'exclure sans préavis, ni indemnité, toute personne dont l'attitude, les propos ou le comportement seraient contraires aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène et de sécurité et non conforme au règlement de Pilates-Touch 9.

Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les vestiaires ou trainer dans la salle. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets personnels.

La salle Pilates-Touch 9 est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accidents résultant de la non observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils.

Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages corporels survenus dans ses locaux ou sur les parkings extérieurs. La souscription d'une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour chaque pratiquant.

## 6. ANNULATION DE SEANCE le jour même

Toute séance annulée le jour de la séance prévue sera comptée, sauf en cas de problème important.

Il sera alors possible de récupérer la séance avec un certificat médical ou une attestation de votre médecin.

.....  
A découper et à joindre à la fiche d'inscription

Je déclare être en possession du règlement intérieur de Pilates-Touch 9 et en avoir pris connaissance.

Nom / Prénom :

Signature :

Date :